

## **Le Remplacement : asphyxie organisée dans l'académie !**

Aujourd'hui, le Rectorat a de plus en plus de difficultés à couvrir les suppléances qui se déclarent, et ce dans à peu près toutes les disciplines, pas seulement celles traditionnellement déficitaires comme les mathématiques ou les sciences physiques... Cette crise du remplacement est directement liée à la politique de renoncement éducatif qui caractérise le pouvoir en place.

Elle est le produit des sous recrutements des dernières années et renvoie à la problématique du renouvellement des départs en retraite des fonctionnaires. A titre d'exemple, l'an dernier, seuls 8 500 nouveaux collègues ont été recrutés à la fin des sessions des concours pour 19000 départs à la retraite.

Le nombre de nouveaux enseignants dont a disposé l'académie de Versailles à l'issue de l'inter 2007 pour pallier les départs en retraite a été divisé par rapport à l'année précédente par trois.

Afin de répondre aux besoins permanents de formation, le Rectorat a dû, encore plus que les années précédentes, puiser dans son potentiel de remplacement : plus des deux tiers des TZR, souvent dans des conditions très difficiles pour « optimiser » leur utilisation (nomination sur plusieurs établissements, dans des communes éloignées...), ont été affectés sur des postes à l'année.

Cela signifie que le chiffre qu'annonce le Rectorat d'un volant de TZR correspondant à plus de 6 % du total des enseignants est un pur effet d'affichage et ne traduit pas la réalité des missions que réalisent les TZR.

**Depuis deux ans, à compter du mois de février, il n'y a plus dans la plupart des zones et des disciplines de TZR disponibles pour garantir tous les remplacements !**

Inspiré par une recherche effrénée de réduction de la dépense publique, le Ministère de l'Éducation nationale est en train d'organiser l'asphyxie du système actuel où ce sont des titulaires, formés et qualifiés dans la discipline, qui assurent les remplacements pour imposer progressivement un système moins coûteux : recrutement de non titulaires dans des formes de plus en plus précarisées (la vacation se systématise) pour les suppléances supérieures à quinze jours ; recours au remplacement en interne selon les termes prévus par le décret De Robien pour couvrir les absences inférieures à quinze jours ; serpent de mer de la bivalence.

Pour le SNES, la question du remplacement a toujours été une composante essentielle d'un service public d'Éducation de qualité. Elle cristallise toute une série d'enjeux décisifs pour l'avenir de l'École et ses personnels, et s'inscrit pleinement dans les luttes que nous avons engagées pour la défense d'un emploi public statutaire, un budget à la hauteur des besoins d'une École de la réussite pour tous...

C'est pourquoi, dans les établissements, nous appelons à se saisir de tous les problèmes de remplacement qui sont l'expression d'une dégradation voulue de nos conditions de travail et des conditions d'enseignement pour les élèves.

Ce doit être, dans la campagne d'o-



pinion que nous menons, d'alerter les parents et leurs fédérations dont le rôle est déterminant pour obtenir que l'Administration s'acquitte de ses obligations, dans des délais raisonnables, en matière de remplacement d'absence de plus de quinze jours.

Lettres communes, motions... sont des outils qui ont fait leurs preuves. Elles sont à adresser au Recteur qui est l'employeur. Il faut, quand le vivier de TZR est asséché, demander le recrutement de contractuels ou peser pour la contractualisation des vacataires.

**Sur toutes ces situations, il importe de travailler avec la section académique qui intervient auprès du Rectorat.**

**Vous pouvez la contacter par téléphone au 08 11 11 03 84/85 ou par mail à [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu).**